

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 18 JUILLET 2016 À 19 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30
CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Madame la conseillère Karen Zajdman, Monsieur le conseiller Leon Elfassy et Monsieur Richard Sun, directeur général.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Madame Simona Sonnenwirth en remplacement du directeur général et Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h05.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2016-200

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^O 761-4 INTITULÉ RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 761 CONCERNANT LES CHIENS.**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n^o 761-4 intitulé règlement modifiant le règlement no. 761 concernant les chiens.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n^o 761-4 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2016-201

**OPPOSITION SOUMETTANT LES ORGANISMES À BUT NON
LUCRATIF (OBNL) À L'APPLICATION DU PROJET DE LOI NO. 56
« LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ».**

ATTENDU que le projet de loi n^o 56 : *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* (le «PL-56») prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif («OBNL»);

ATTENDU les retombées positives des OBNL en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la Ville de Hampstead;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU que les nouvelles obligations prévues au PL-56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville de Hampstead et les OBNL oeuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission;

ATTENDU qu'il existe actuellement au Québec environ soixante mille (60 000) OBNL de toutes sortes;

ATTENDU qu'à ce jour, dans le cadre de l'«*Étude sur l'assujettissement des OBNL*» au PL-56 menée par le Commissaire au lobbyisme du Québec, environ soixante (60) OBNL ont été entendus et près d'une centaine de documents ont été déposés;

ATTENDU que ces OBNL ont signifié leur opposition au PL-56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux bénévoles, par exemple :

- À inscrire au Registre de lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes;
- À consigner par écrit chacune des représentations ainsi faites;
- À produire trimestriellement un bilan des activités de lobbyisme;

ATTENDU que les OBNL sont soutenus et dirigés par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée;

ATTENDU que les relations d'entraide entre les OBNL et les municipalités doivent demeurer flexibles et agiles;

ATTENDU que la Ville de Hampstead désire signifier son opposition à l'assujettissement des OBNL à la *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le Conseil municipale de la Ville de Hampstead dénonce et s'oppose à l'assujettissement des organismes à but non lucratif au projet de loi n° 56 : *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Commissaire au lobbyisme du Québec; M. François Casgrain, au Ministre responsable des Affaires intergouvernementales et de la Réforme des institutions démocratiques, au porte-parole de l'opposition officielle responsable de la réforme des institutions démocratiques; M. Jean-Marc Fournier au député de D'Arcy McGee, M. David Birnbaum.»

Adoptée

2016-202

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES MODIFICATIONS AUX FENÊTRES EN FAÇADE AVANT À UN PROJET PRÉALABLEMENT APPROUVÉ POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 57 CHEMIN THURLOW, LOT 2 088 997, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIA N° 775)

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications aux fenêtres en façade

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

avant à un projet préalablement approuvé pour une maison unifamiliale détachée au 57 chemin Thurlow et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respecte partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775, lors de la réunion du 11 juillet 2016, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande que les modifications soient refusées;

Nonobstant les recommandations du PAC, il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le présent projet selon les élévations révisées soumises à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 juillet 2016;**

Adoptée

2016-203

DEMANDE CONCERNANT DES MODIFICATIONS AU PERRON AVANT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE AU 5573 CHEMIN QUEEN MARY, LOT 2 088 795, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO. 727) (RÈGLEMENT PIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications au perron avant d'une maison unifamiliale détachée au **5573 Chemin Queen Mary** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 juillet 2016 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes:
 - Un plan d'aménagement paysager doit être soumis;
 - Les conifères proposés doivent, lorsque plantés, être d'une hauteur suffisante pour camoufler la base du perron conformément aux croquis soumis;
 - La base blanche des deux colonnes doit être peinte dans une couleur similaire à celle de la maçonnerie (pierre).

Adoptée

2016-204

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 19h21.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, greffier